



Préparation à l'Examen Européen de Qualification
(Epreuve C 2019)

Pourquoi passer par SOTERYAH IP ?

- 🔥 Formation principale ou complémentaire d'une autre formation pour augmenter vos chances de succès ;
- 🔥 Proposition de formation à distance par internet ;
- 🔥 Formation en dehors du temps de travail ;
- 🔥 Correction des épreuves précédentes commentées spécifiquement pour chaque candidat ;
- 🔥 Focus sur les thèmes à étudier, spécifiques à chaque candidat.

Tout ça à un cout compétitif !

Nombre de places limité !

10% de remises pour les 5 premiers inscrits !

Candidatez sur le [formulaire du lien](#) ; ou
en envoyant un courriel à contact@soteryah.com

SOTERYAH IP sas
199 rue Hélène Boucher
34170 Montpellier Castelnau
FRANCE

Programme

Etape 1 : Effectuer **l'épreuve C 2017 en condition d'examen** par le candidat au lieu de son choix.

Etape 2 : **Correction** de **l'épreuve C 2017** par le correcteur.

Etape 3 : **Première journée** de formation à Montpellier et/ou à distance le **samedi 3 novembre 2018** ; et

Seconde journée le **samedi 10 novembre 2018**.

Les journées de formation portent notamment sur

- les points clés de l'examen pour augmenter les chances de succès ; et
- les principales lacunes relevées par la correction de **l'épreuve C 2017**.

Etape 4 : Un **mémo** sur l'épreuve C sera distribué ou transmis au candidat avec les **thèmes à étudier qui lui sont spécifiques** (cf sommaire du mémo ci-après).

Etape 5 : Effectuer **l'épreuve C 2018 en condition d'examen** par le candidat au lieu de son choix.

Etape 8 : **Correction** de **l'épreuve C 2018** par le correcteur, et commentaires sur **thèmes restant à étudier spécifiques au candidat**.

Sommaire

Pourquoi passer par SOTERYAH IP ?

Programme

- A. Résultat recherché**
 - B. Dates effectives**
 - 1. Revendications bénéficiant ou pas de la date de priorité
 - 2. Revendications bénéficiant ou pas de la date de dépôt uniquement
 - 3. Cas de la description ou des dessins
 - 4. Cas des demandes divisionnaires
 - C. Attaques au titre de l'article 100(a) + 123(2) / 76 CBE**
 - a. Indice
 - b. Article 123(2) CBE
 - D. Opposabilité des documents**
 - a. Publications antérieures / Article 54(2) CBE
 - b. Demandes de brevet européen interférentes / Article 54(3) CBE
 - a. Les premières demandes pour la même invention art. 84(9) CBE
 - E. Attaques au titre de l'article 100(c) + 54(2) / 54(3) CBE**
 - F. Attaques au titre de l'article 100(c) + 56 CBE**
 - G. Méthode d'analyse par matrice**
 - H. Méthode d'analyse par feuille d'analyse**
 - I. Méthode d'analyse par fiches de différences**
 - J. Attaques des revendications dépendantes**
 - K. Rédaction de l'épreuve**
 - L. Études de cas**
- 